

# Pêche 01

Compte rendu Activité 2022

## Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

« Ensemble, ne faisons qu'Ain! »



**AIN**<sup>01</sup>  
le Département

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE



Fédération Départementale pour la Pêche  
et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
**PÊCHE**





# SAUVONS NOS RIVIERES

ACTE 1 : À COURT D'EAU

# SOMMAIRE

I.	Rapport Moral 2022 du Président, Nikola MANDIC.....	4
II.	Le conseil d'administration .....	6
III.	L'équipe des salariés .....	7
IV.	Mot du trésorier : .....	8
V.	Compte de résultat du siège fédéral. ....	9
A.	Compte de résultat de la pisciculture Fédérale.....	12
B.	Bilan exercice 2022 .....	13
C.	Budgets prévisionnels 2023 :.....	14
VI.	<b>RAPPORT D'ACTIVITE</b> .....	<b>15</b>
A.	CARTES DE PECHE .....	15
B.	POLE TECHNIQUE .....	16
C.	POLE GARDERIE.....	24
D.	POLE ANIMATION - COMMUNICATION .....	26
E.	Pisciculture de Chazey-Bons.....	27
VII.	<b>Votes de l'Assemblée Générale.....</b>	<b>33</b>
A.	Approbation du procès-verbal de l'AG 2022 .....	33
B.	Approbation des comptes 2022 .....	33
C.	Approbation des budgets prévisionnels 2023 .....	33
D.	Vote de confiance : cession de la pisciculture Fédérale de Chazey-Bons .....	33





## **I. Rapport Moral 2022 du Président, Nikola MANDIC**

Mesdames, Messieurs,

Chers Présidents d'AAPPMA,

Chers délégués de l'assemblée générale,

Monsieur CHAPPUIS, maire de St-Etienne-du-Bois,

M. PATRIARCA et Mme MORIN, directeur et directrice adjointe du service environnement de la DDT 01,

M. FLOCHON, Vice-président délégué à l'agriculture, à la préservation de la biodiversité et des ressources et à l'environnement pour le conseil départemental de l'Ain,

Chers collaborateurs, partenaires et soutiens, en vos grades et qualités,

Amis Pêcheurs,

Je vous souhaite la bienvenue en déclarant ouverte la 79ème assemblée générale ordinaire de la Fédération de pêche de l'Ain.

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble de nos partenaires présents et absents, CD01, région ARA, communautés de commune, syndicats de rivière, DDT 01, ainsi que l'agence de l'eau.

L'année 2022 aura été marquée dès le mois de janvier par trois changements majeurs au sein de la fédération : La démission du président Marc Rollet, la prise de fonction du nouveau directeur de la fédération, Pierre Bompard, et la création d'un nouveau poste de responsable administrative et financière, tenue par Madame Lorella Grenier, fusion des deux anciens postes de directrice financière et secrétaire. Je tiens à remercier personnellement Marc ROLLET pour son investissement pendant plus de 20 ans au service des pêcheurs du département.

En mars 2022, vous, AAPPMA, avait été appelée pour élire un nouveau conseil d'administration fédéral, et je tiens à vous remercier au nom de ce dernier pour la confiance que vous nous avez accordée, mais surtout la force politique que vous avez apportée aux pêcheurs de l'Ain. Renouvelé à près de 50%, garant d'une certaine continuité mais aussi de nouveauté, représentant de façon équilibrée actifs et retraités, réciprocitaires et non réciprocitaires, 1ère et 2ème catégorie, l'une de ses premières décisions aura été de nommer des représentants par bassin versant dans tout le département: chaque AAPPMA bénéficie d'un représentant à la fédération, garant des remontées de vos problèmes au niveau départemental, mais aussi d'un appui lors de vos assemblées générales ou réunions avec les autres acteurs de vos territoires.

Dans la lignée de cet état d'esprit, un maximum d'administrateur de la fédération ont été désignés dans les différentes commissions ou institutions : bassin Rhône Méditerranée Corse, agence de l'eau, migrateur, union régionale, EHGO : afin d'être plus efficaces, nous tentons de nous répartir au mieux les tâches entre élus : une fédération n'est forte que lorsque les tâches sont bien réparties et que tous les administrateurs se font confiance, en toute transparence.

Depuis le jour de son élection et ces différentes nominations, le CA apprend et évolue, tentant de faire au mieux, au service des AAPPMA, de la pêche et de l'ensemble de nos adhérents. Au nom de ce dernier, je remercie toutes les AAPPMA pour leur confiance, mais aussi tous nos salariés pour leur investissement.

La fin du printemps 2022 aura hélas marqué le début d'une année tristement record en termes de sécheresse

Et ce n'est pas uniquement le manque d'eau qui a mobilisé l'intégralité des membres de notre réseau : des mortalités piscicoles jamais vues auparavant, sur des secteurs où pourtant l'eau a continué de couler, ont été observées pour la première fois, sans parler des actes de braconnage devenu de véritables atteintes à l'environnement pour ne citer, par exemple, que les javellisations dont ont été victimes certains cours d'eau.

### **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

Et pourtant, malgré cet été où la pratique de la pêche a été fortement limitée, malgré des conditions qui pourraient nous pousser à baisser les bras, vous, bénévoles des AAPPMA, avez été présent tous les jours au chevet de nos cours d'eau et n'avez jamais autant mérité votre titre de sentinelle des rivières : pêche de sauvetage, présence et suivi quotidien sur le terrain, surveillance accrue, signalement de pollutions. Merci à tous pour votre investissement remarquable durant cette sécheresse.

Durant cette sécheresse, l'ensemble de nos partenaires a pu compter sur l'investissement de notre réseau : Je pense notamment à la DDT de l'Ain qui nous a intégré à la cellule de crise sécheresse, et où nos données et autres remontées de terrain sur le niveau et l'état des cours d'eau ont été fortement appréciées, et surtout utilisées comme aide à la décision.

Au cœur de cette terrible sécheresse pour nos poissons, et sans aucune concertation ni discussions préalables, le ministère de l'Environnement a décidé unilatéralement de nous ôter le droit de réguler les populations de Cormoran. Réunions de crise, rencontres avec les élus du département et services de l'État, discussions et lancements de procédures avec nos avocats : Cette décision ne sera jamais acceptée par la fédération de pêche de l'Ain et nous continuerons de lutter sur tous les fronts pour que l'État nous réattribue le droit de réguler cette espèce invasive et allochtone.

Durant ce même été, le conseil d'administration de la fédération a pris la décision forte de se séparer de la pisciculture de Chazey-Bons, chroniquement déficitaire et ne bénéficiant qu'à un très faible nombre d'AAPPMA de l'Ain. Critiquée par certains partenaires pour lesquels la santé économique de la fédération n'est pas une priorité, cette décision est pleinement assumée par un conseil d'administration n'acceptant plus ces pertes, préjudiciables pour toutes nos AAPPMA.

D'autres décisions auront marqué l'année 2022 : mise en place d'un véritable réseau de suivi piscicole permettant de suivre de façon continue les populations de poissons dans le département, retour d'une véritable école de pêche fédérale et son calendrier d'animations, recrutement de nouveaux salariés sur des thématiques plus en lien avec les attentes de nos adhérents comme la garderie, sont autant de décisions politiques fortes prises par le conseil d'administration en lien avec sa nouvelle ligne politique: remettre le poisson et la pêche au centre de la fédération. Pour cela, je remercie une nouvelle fois nos partenaires, mais aussi vous, représentants des AAPPMA, amis pêcheurs, pour votre soutien.

Je passe à présent la parole à M. Arnoux, Trésorier Fédéral.

Le Président

MANDIC Nikola

## **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

## II. Le conseil d'administration



### Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

### III. L'équipe des salariés



Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement



#### **IV. Mot du trésorier :**

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette AG de la Fédération de pêche de l'Ain.

Merci Monsieur le Président de me passer la parole pour que je puisse soumettre à l'examen et à l'approbation des membres de l'assemblée, mon rapport sur les finances de notre fédération.

Les comptes 2022, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, ont préalablement été arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration fédéral réuni le 05 avril 2023.

Le montant cumulé des cotisations et de subventions ont facilement dépassé le seuil légal de 153 000 €, ce qui nous amène à présenter nos comptes dans la forme réglementaire, c'est-à-dire à les faire contrôler par un Commissaire aux comptes. Ils ont donc fait l'objet, dans le cadre de leur certification, d'un examen par Monsieur Pascal TONNARD commissaire aux comptes du cabinet Aindex. J'en profite pour les remercier au nom de tout le conseil d'administration. Leurs rapports vous seront exposés dans quelques instants.

Cette certification nous apporte une garantie supplémentaire de sincérité et de régularité des comptes, gage de transparence sur la situation financière et patrimoniale de notre fédération vis-à-vis, de nos partenaires économiques et institutionnels, ainsi que de nos pêcheurs.

Ces comptes regroupent l'ensemble des opérations comptables du siège fédéral et de la pisciculture de Chazey-Bons. Pour mieux identifier les dépenses et les recettes de ces deux secteurs, ces opérations ont fait l'objet d'une comptabilité séparée.

Vous avez été destinataires des différents documents financiers et budgétaires, courant du mois d'Avril, que je vais ici essayer de synthétiser autant que faire se peut.

A la suite de cet exposé, le Président Nikola MANDIC soumettra à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat, et à l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

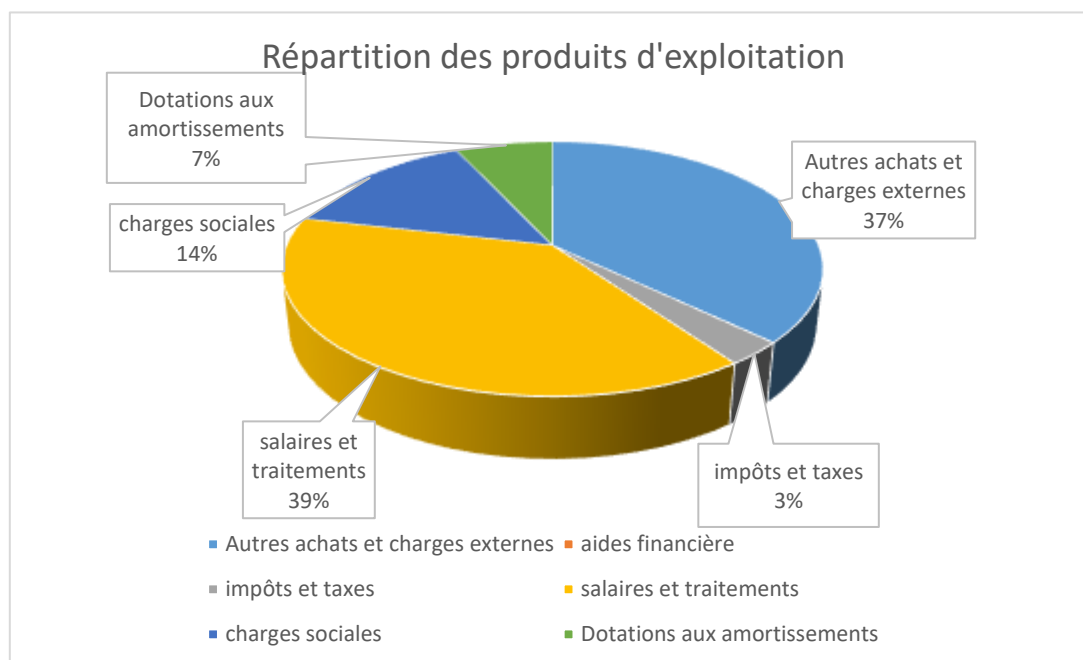
Mes commentaires porteront successivement sur les comptes de résultat du siège fédéral et de la pisciculture puis appréhendés de façon globale et enfin sur le bilan.



## V. Compte de résultat du siège fédéral.

### 1) Produits d'exploitation

Le diagramme circulaire présenté permet de bien visualiser les différentes sources de revenus de la fédération et leurs parts respectives. Toutes origines confondues le volume des produits d'exploitation enregistré au cours de l'exercice 2022 représente **(731 768 €)**. Ces produits d'exploitation ont baissé de **(263 874 €)** par rapport à 2021 soit **(26.5 %)**.



L'activité 2022 de la Fédération a présenté, en matière de produits d'exploitation, les évolutions suivantes :

#### a) Concernant les subventions d'exploitation :

- Recul des subventions d'exploitation **(-426 248€)** soit **-81.18 %** par rapport à 2021. Cette baisse significative s'explique par la vacance du poste de Directeur durant 6 mois fin 2021. Le nouveau directeur ayant pris ses fonctions en janvier 2022 s'est attelé dans un premier temps à solder les nombreux dossiers en cours. De plus sur l'exercice, l'association a constaté la non-utilisation de subventions et l'abandon de projets subventionnés, pour un montant total de 199 600 euros, montant qui est venu en diminution des subventions d'exploitation de l'exercice.

Ci-joint la répartition des subventions :

**Nature**

**Année 2022**

**Année 2021**

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement

Subvention de la FNPF destinée à la pérennisation de 4 postes (gardien, animateur, technicien, agent administratif)	132 000	132 000
Autres subventions FNPF	28 990	18 773
Subvention alevinage	122 896	122 896
Subventions diverses	-62 165	374 300
<b>Totaux</b>	<b>221 721</b>	<b>647 969</b>

*\*Dont 122 896€ (Chazey-Bons)*

*b) Concernant la production vendue :*

- Progression des prestations de service (**16 955.16 € soit +68 %**). Cette progression surtout des prestations des pêches électriques du pôle technique.
- Baisse des prestations de services animateur guide (**-29%**).

*c) Concernant la vente des cartes de pêche :*

- Légère baisse d'un point de vue strictement comptable, le volume de la vente des cartes de pêche est donc en légère diminution. Il passe de (**372 633 €**) en 2021 à (**364 886.87€**) en 2022.

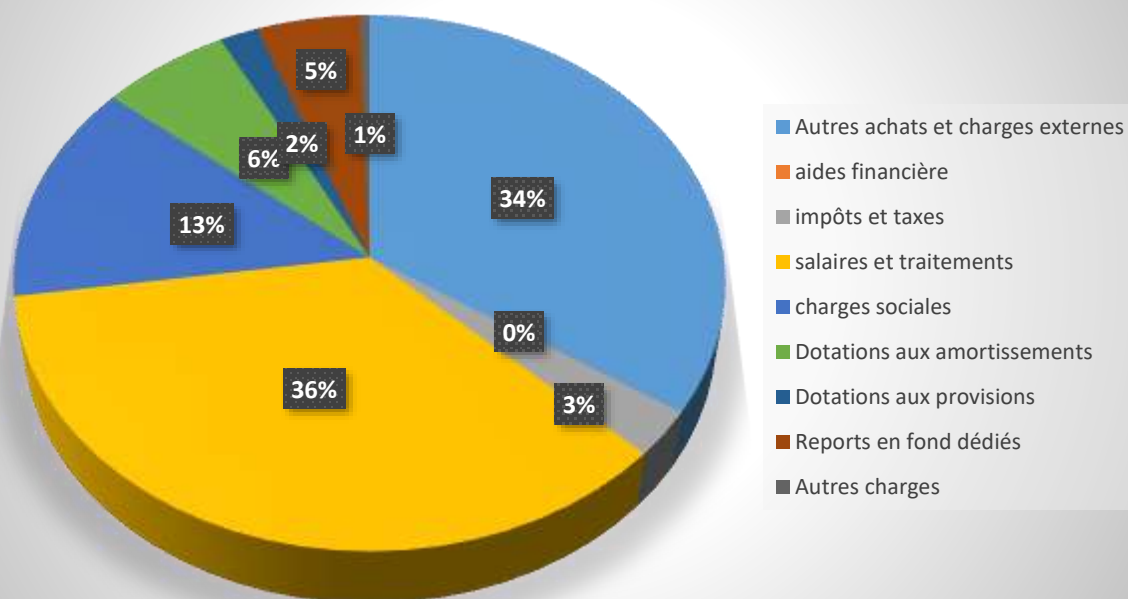
**2) Charges d'exploitation**

Le diagramme circulaire suivant nous montre comment se répartissent les charges d'exploitation 2022. Les charges engagées au titre de 2022 s'élèvent à (**1 043 904.46 €**) contre (**1 331 750.73 €**) en 2021. Soit une diminution de (**287 846.27 €** ou **21.61 %**). Sept types de charges concentrent les dépenses de la fédération.

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement

## répartition des charges d'exploitation



### d) Les charges de personnel (359 469€)

- Salaires et charges restent le premier poste de dépenses de notre comptabilité. Il s'agit pour **(262 000.97 €)** des rémunérations des employés du siège fédéral et pour **(97 468 €)** des charges de sécurité sociale et de prévoyance.

### e) Autres charges externes

- Cela représente **(228 237 €)**. Elles sont stables et maîtrisées par rapport à 2021 avec une baisse de **(0.36%)**.

### f) Impôts taxes et versements assimilés.

- Le poste représente **(22 205 €)** de nos charges d'exploitation.

### 3) Evolution des charges de personnel

Le total des charges de personnel 2022 **(262 001 €)** et 2021 **(366 496 € soit -28.5 %)** a baissé.

Cette baisse est essentiellement liée au départ du directeur et la vacance du poste sur 6 mois ainsi que le départ en retraite de l'ancienne directrice financière sur l'année 2021.

Je vous rappelle que lors de son départ à la retraite, tout salarié a droit à une indemnité de fin de carrière (IFC), sous réserve de remplir certaines conditions.

## Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement



Je rappelle que la totalité des membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls les frais de mission (repas, hébergement, transport) leurs sont remboursés. Ces frais sont soumis à la vérification du trésorier et du président.

#### **4) Résultat net de l'exercice 2022**

La gestion 2022, du siège de la FDAAPPMA 01 se synthétise cette année par un résultat bénéficiaire de **(18 212€)**. Ce résultat est supérieur à celui de 2021 qui était de **(-23 175 €)**, soit une hausse de **(41 387 €)**. Cette hausse budgétaire ne signifie pas concrètement une augmentation d'activité mais provient des événements que j'ai évoqué il y a quelques instants et qui ont impacté la situation financière de la FDAAPPMA 01 en 2021.

#### **5) Trésorerie**

Au cours de l'exercice 2022, le siège de la FDAAPPMA 01 n'a pas connu de problème de trésorerie, les apports ayant régulièrement précédés les dépenses à effectuer. Notre trésorerie disponible au 31/12/2022 présente un montant au bilan **(584 680.61 €)** contre **(557 795.33 €)** en 2021.

Au 31/12/2021 notre trésorerie disponible est la suivante :

Comptes chèques postaux et CA	372 411,16 €
LBP C/C 0306007P	33 088,10 €
LBP C/C 0123072X	25 333,73 €
Sg compte sur livret nantis	150 458,02 €
Société générale	389,92 €
CRCA	1 446,32 €
banque intérêt courus à recevoir	602,44 €
Livret A association	17,68 €
Caisse siège sociale	722,59 €
Caisse chazey	210,65 €
<b>TOTAL DISPONIBILITE</b>	<b>584 680,61 €</b>

#### **6) Conclusion compte de résultat exercice 2022 (siège fédéral).**

Les finances du siège de notre fédération sont tout à fait saines et solides. Il demeure toutefois absolument nécessaire de veiller à accroître notre autonomie financière, vis-à-vis des subventions publiques et privées. L'analyse des résultats d'exploitation de ces dernières années confirme que ceux-ci sont étroitement liés à la stabilité de nos subventions, ainsi qu'à la pérennité de nos ressources propres (cotisations). Il faut également poursuivre nos efforts en direction des jeunes pêcheurs et développer et renforcer le soutien apporté à nos différentes AAPPMA.

### **A. Compte de résultat de la pisciculture Fédérale**

#### **1) Résultat net de fonctionnement**

L'exercice 2022 a été marqué par une progression de nos charges de fonctionnement et une augmentation de nos produits de fonctionnement. Le montant des charges de fonctionnement est de **(324 107 €)** contre **(249 233 €)** en 2021. Dans le même temps, les produits toutes origines confondues

#### **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

(237 555 €) ont connu une augmentation de (42 772 € soit 21.96 %). Après imputation du résultat financier, des produits et charges exceptionnelles, nous clôturons l'exercice 2022 avec un déficit de (-88 106 €). Ce résultat déficitaire fait suite à un exercice 2021 déficitaire de (-54 946 €).

### **2) Produits d'exploitation**

Toutes origines confondues le volume des produits d'exploitation enregistré au cours de cet exercice 2022 (237 311 €). Ils augmentent de (45 057 €) par rapport à 2021 soit (23.44 %).

### **3) Charges d'exploitation**

Globalement, les charges ressortent à (324 107€). Elles ont subi une augmentation à hauteur de (74 874 € soit 30.04 %) par rapport à l'exercice comptable 2021.

### **4) Conclusion compte de résultat exercice 2022 (pisciculture).**

Le coût de revient des poissons vendus au sein du contrat CNR reste et restera à perte pour l'exploitation car les prix des domaines fixés par l'arrêté ministériel sont largement en-dessous du prix de revient.

Face à cette situation, le conseil d'administration de la FDAAPPMA01 a voté la cession de l'activité afin de supprimer ces pertes qui ne cessent d'augmenter malgré la hausse de production.

## **B. Bilan exercice 2022**

A la fin de l'exercice de l'année qui vient de s'écouler, notre fédération présente, en valeur nette un **résultat déficitaire** de (- 69 894.20 €).

Le bilan se présente sous forme d'un tableau en deux parties, « l'actif » et le « passif », qui doivent nécessairement être égales.

Le total du bilan s'élève donc à la fin 2022 à (2 243 011.83 €) et l'analyse des principaux postes est la suivante :

### **1) En ce qui concerne l'actif :**

- Je rappelle que l'actif correspond à notre patrimoine au 31 décembre 2022. Il s'élève à (2 243 011 €) contre (2 582 438 €) à la fin de l'exercice précédent.
- L'essentiel de l'actif correspond :
  - Aux immobilisations. Elles représentent (1 050 447.98 €).
  - Aux autres créances. Elles représentent (448 174€) et sont principalement composées par des subventions à encaisser.
  - À la trésorerie pour (584 680.61€)

### **2) En ce qui concerne le passif :**

- Je rappelle que le passif (2 243 011.83 €) correspond aux ressources dont dispose la fédération au 31 décembre 2022 contre (2 582 438.19 €) à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de (339 426.36 €). L'essentiel du passif correspond :
  - Des fonds propres pour (841 529.12 €) auquel s'ajoute des fonds dédiés pour (74 549.67€)
  - Des dettes financières pour (553 648.50€)

## **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

## C. Budgets prévisionnels 2023 :

### 1) Le Siège

Charges	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Variation (€)
Report fonds dédiés	53 710,00 €	55 000,00 €	1 290,00 €
Autres charges externes	228 237,00 €	273 884,40 €	45 647,40 €
Aides financières	250,00 €	311 618,00 €	311 368,00 €
Impôts et taxes	22 205,00 €	22 871,15 €	666,15 €
Charges de personnel	359 468,97 €	394 295,00 €	34 826,03 €
Dotations aux amortissements	50 931,00 €	50 000,00 €	- 931,00 €
Autres charges	4 995,00 €	5 000,00 €	5,00 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>719 797,00 €</b>	<b>1 112 668,55 €</b>	<b>392 871,55 €</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>6 001,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>1 999,00 €</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>568,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>9 432,00 €</b>
<b>Total des charges</b>	<b>726 366,00 €</b>	<b>1 130 668,55 €</b>	<b>404 302,55 €</b>
Produits	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Variation (€)
Prestations	45 264,79 €	30 000,00 €	- 15 264,79 €
Subventions	98 824,77 €	538 742,05 €	439 917,28 €
Cotisations	364 886,87 €	360 508,23 €	- 4 378,64 €
reprise amortissement	13 012,94 €	10 000,00 €	- 3 012,94 €
Utilisation fonds dédiés	206 815,00 €	206 815,00 €	- €
ventes de biens	2 701,60 €	3 000,00 €	298,40 €
Autres produits	262,50 €	6 270,00 €	6 007,50 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>731 768,47 €</b>	<b>1 155 335,28 €</b>	<b>423 566,81 €</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>606,08 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>- 456,08 €</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>12 203,46 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>- 10 203,46 €</b>
<b>Total des produits</b>	<b>744 578,01 €</b>	<b>1 157 485,28 €</b>	<b>412 907,27 €</b>
<b>Resultat</b>	<b>18 212,01 €</b>	<b>26 816,73 €</b>	

### 2) Chazey-Bons

Charges	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Variation (€)
Autres charges externes	129 984,84 €	135 000,00 €	5 015,16 €
Impôts et taxes	6 720,31 €	6 921,92 €	201,61 €
Charges de personnel	151 175,70 €	130 000,00 €	- 21 175,70 €
Dotations aux amortissements	36 161,33 €	36 161,33 €	- €
Autres charges	65,07 €	67,02 €	1,95 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>324 107,25 €</b>	<b>308 150,27 €</b>	<b>- 15 956,98 €</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>564,04 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>- 64,04 €</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>990,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>2 010,00 €</b>
<b>Total des charges</b>	<b>325 661,29 €</b>	<b>311 650,27 €</b>	<b>- 14 011,02 €</b>
Produits	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	Variation (€)
Biens et services	61 902,00 €	60 000,00 €	- 1 902,00 €
Subventions	122 896,00 €	122 896,00 €	- €
Reprise et provision	8 820,00 €	10 000,00 €	1 180,00 €
Autres produits	43 692,75 €	45 000,00 €	1 307,25 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>237 310,75 €</b>	<b>237 896,00 €</b>	<b>585,25 €</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3,68 €</b>	<b>3,68 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>240,90 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 259,10 €</b>
<b>Total des produits</b>	<b>237 555,33 €</b>	<b>240 399,68 €</b>	<b>2 844,35 €</b>
<b>Resultat</b>	<b>- 88 105,96 €</b>	<b>- 71 250,59 €</b>	<b>16 855,37 €</b>

## Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
 E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
 SIRET : 779 302 884 00035  
 Association agréée de protection de l'environnement



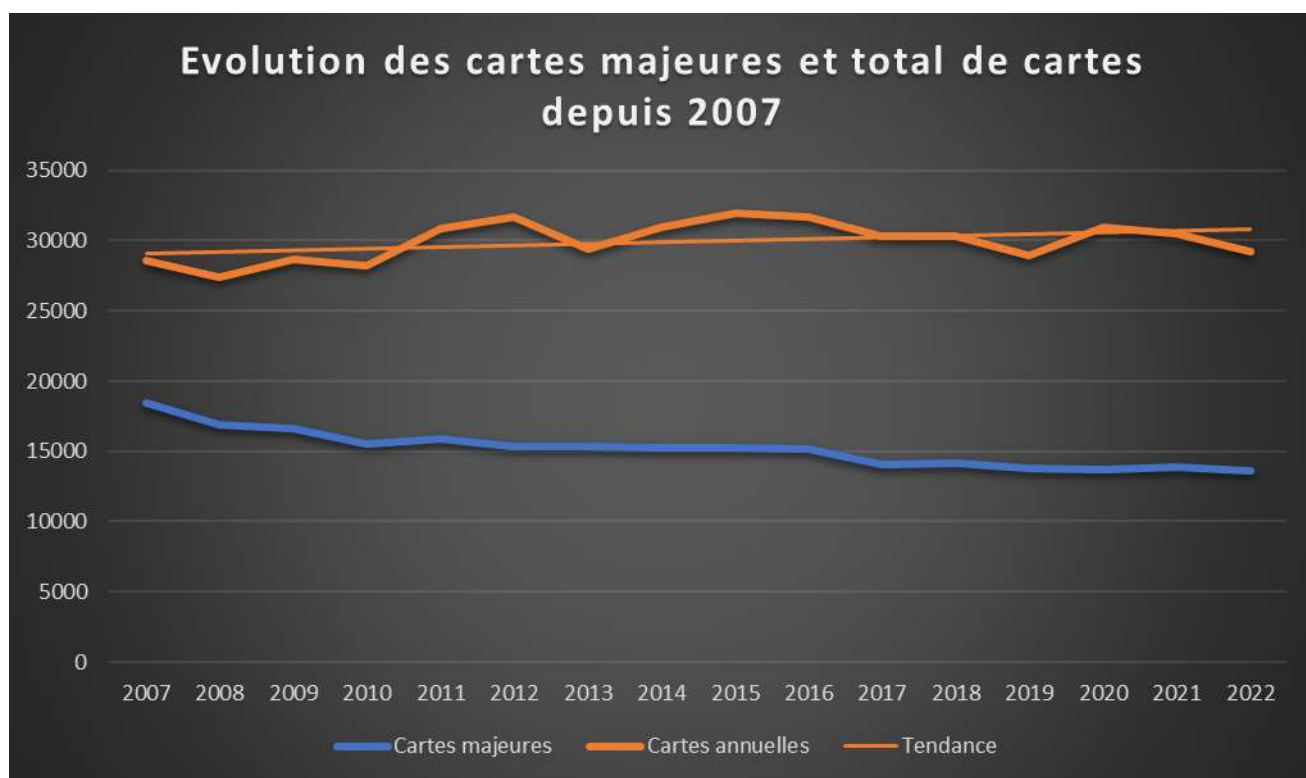
## VI. RAPPORT D'ACTIVITE

### A. CARTES DE PECHE

#### 1) Bilan des cartes de pêche 2022

En 2022 le nombre de cartes de pêche vendues dans notre département, tous types de cartes confondus, a diminué de 1299 cartes soit 4.26 %. Soit un total de 29 206 cartes vendues en 2022, dont 13 627 cartes majeures.

- Carte personne majeure : 13 627
- Carte découverte femme : **889**
- Carte personne mineure : 2201
- Carte découverte moins de 12 ans : 2854
- Carte hebdomadaire : 973
- Carte journalière : 8 289



Les cartes majeures restent assez stables malgré les conditions climatiques déplorables de l'année 2022.

La tendance générale du total de cartes vendues reste à la baisse et fortement dû à une année 2022 peu favorable. Nous observerons toutefois une baisse bien en deçà des standards nationaux.

20 % des adhérents ont moins de 18 ans.

#### **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement

Les cartes femmes restent en baisse.

### **3) Vente par Internet 2022**

Nous conseillons aux AAPPMA de vider régulièrement leurs paniers afin d'encaisser régulièrement les sommes qui leur reviennent.

Merci de sensibiliser vos dépositaires à l'importance de renseigner, dès que possible, les adresse mail des pêcheurs. Ceci vous permettra de communiquer avec vos adhérents par l'intermédiaire des FLASH INFO. RECIPROCITE.

### **4) VERSEMENTS AUX AAPPMA RECIPROCITAIRES**

Les consignes de fin d'année seront désormais envoyées à la Fédération en même temps que le rapport de comptabilité qui doit être reçu au **plus tard le 31 mars**.

La commission de réciprocité se servira de ce rapport de comptabilité pour réaliser un contrôle annuel aléatoire de 25% des AAPPMA.

Si des anomalies sont constatées, des informations seront demandées. Les éventuelles corrections seront effectuées l'année suivante.

Cette simplification permettra d'effectuer les virements aux AAPPMA dans de meilleurs délais.

En 2022, la somme totale reversée aux AAPPMA est de 100.000 €.

### **5) PREVISIONS 2022**

Une rencontre est prévu à la suite des élections de l'EHGO pour discuter des modalités de calcul tarifaire ainsi que de la politique réciprocitaire du département pour fin Mai-Début Juin.

## **B. POLE TECHNIQUE**

### **1) Organisation et missions**

Le Pôle Technique était composé de 3 salariés :

- **Benjamin HERODET** : Responsable Technique Ouest
- **Léa FRATACCI** : Technicienne Rivières
- **Quentin COLIN** : Chargé de mission (4 mois)

Les missions principales du pôle technique sont les suivantes avec l'appui des gardes Fédéraux et du directeur :

- Etudes et suivi des Milieux Aquatiques (2,9km étudiés par pêche électrique de 8000 poissons sur 32 sites)
- Appui technique aux AAPPMA
- Relation avec les partenaires Techniques
- Rédaction d'avis auprès des services de l'état
- Prestation pêche électrique de sauvetage avant travaux
- Pêche de sauvetage sécheresse



## **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement

L'année 2022 a été marquée par la consolidation des activités antérieures (clôture des actions PDPG, génétique scali, études) et la préparation du programme 2023 ambitieux par son réseau de suivi ; dans un contexte mouvementé pour les salariés (départs, arrêts, vacances).

## **6) Etude et suivi des Milieux 2022**

### **a) Actions de préservation de l'écrevisse à pieds blancs**

#### **Contexte :**

La Fédération œuvre depuis plusieurs années à la préservation de cette espèce patrimoniale menacée. Chaque population d'écrevisses à pieds blancs connue dans le département fait l'objet d'une expertise (localisation, caractéristiques, facteurs de perturbation) actualisée par un suivi régulier (prospections nocturnes et/ou diurnes). Des actions de préservation sont alors proposées et peuvent être développées (mise en défens, restauration du milieu...).

De 2016 à 2019, 6 cours d'eau ont étéensemencés à partir de la population de pattes blanches du ruisseau du Buizin. Cette dernière ayant été éradiquée par la peste des écrevisses, il a été fait le choix de s'orienter vers un cours d'eau densément peuplé (l'Arène) afin de maintenir l'extension de son aire de répartition. Pour la première fois en 2021, les individus n'ont donc pas été prélevés sur un ruisseau où la population était condamnée.

#### **Bilan et perspectives :**

La volonté des différentes structures de gestion reste la même qu'en 2021, préserver l'écrevisse à patte blanche et accroître son aire de répartition en continuant les translocations. L'APP étant une espèce fragile l'ensemble des partenaires a décidé de faire appel au bureau d'étude Saules et Eau pour réaliser des CMR et des bornages précis sur les populations ciblées comme potentielles sources de prélèvement ; L'Arène, le Verdet, et le Pic. Cette manipulation avait pour but de connaître les stocks en place et ainsi déterminer la capacité de ces populations à supporter des prélèvements et à quelle récurrence. Le rapport d'étude est en cours de rédaction par le bureau d'étude, nous ne disposons pour l'instant que d'informations préliminaires.

Pour le Verdet la population en place est en bon état de conservation avec une densité estimée à 20.1 individus/m<sup>2</sup>, soit une très forte densité d'individu. Cette population pourra supporter des prélèvements pour de futures translocations.

Pour le Pic la densité estimée est de 2.7 individus/m<sup>2</sup>, soit une assez forte densité, cette population est moins importante que celle du Verdet et menacée par des étiages de plus en plus sévères, elle ne supportera pas des prélèvements trop fréquents, mais des translocations sur des milieux très accueillants (avec une forte probabilité de réussite de l'introduction) pourront permettre de sauvegarder cette population en cas de problème sur le ruisseau du Pic.

Le rapport final du bureau d'étude proposera un programme de translocation pour les deux sites ci-dessus (fin mars) ainsi que des cartographies précises des populations en places.

L'Arène devait être elle aussi étudiée en 2022 mais les conditions de sécheresse exceptionnelle n'ont pas permis la réalisation de l'étude de cette population, en effet l'assec d'une partie du linéaire colonisé a mis en difficulté les APP, afin de préserver la population et d'éviter des mortalités dues au stress il a été décidé d'une part de ne pas réaliser la CMR et d'autre part de procéder à une translocation d'urgence (01/08/22) de l'Arène vers le ruisseau des Mouilles pour éviter une surpopulation sur les secteurs encore en eau. Un suivi de la population réintroduite sera débuté en 2023. Une nouvelle prestation sera réalisée par le bureau d'étude Saules et Eaux en 2023 afin d'étudier la population de l'Arène.

## **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
*Association agréée de protection de l'environnement*



Un suivi des populations réintroduites et connues devait être réalisé en 2022, mais la référente de la thématique étant en arrêt maladie long sur la période celui-ci est reporté à 2023.

Afin de réactualiser les connaissances du personnel des structure gestionnaire du milieu aquatiques une formation a été dispensée par le bureau d'étude Saules et Eaux les 8 et juin 2022, celle-ci était composée d'une session théorique en salle et d'une nuit de mise en pratique sur le terrain, celle-ci a été suivie par le SHR, le SR3A, la CCBS et la Fédération de Pêche de l'Ain.

Deux réunions inter-structure ont été réalisées, l'une le 2 juin 2022 (programmation 2022, mise à jour des bases de données...) et l'autre le 16 novembre 2022 (bilan 2022, mise à jour des bases de données, perspectives 2023...)



#### b) Etude piscicole du Longevent : avec l'aide d'un stagiaire

##### **Contexte :**

La Fédération de Pêche de l'Ain a pour missions la connaissance et la préservation des milieux aquatiques, notamment à travers la gestion des peuplements piscicole. Pour cela elle a réalisé au fil des années l'étude des divers bassins versant de son territoire, peu en sont encore exempte. C'était par contre le cas du Longevent, suite à la sollicitation de l'AAPPMA de Meximieux, gestionnaire de ce bassin versant, la FDDAAPPMA 01 a donc réalisé en 2022 un diagnostic de ce cours d'eau et de ses affluents afin de répondre à plusieurs interrogations sur :

- Le fonctionnement de ces milieux, et des espèces piscicoles présentes
- Les sources de perturbations et propositions d'actions
- Le mode de gestion à adopter

##### **Bilan et perspectives :**

Le Longevent prend sa source sur le plateau de la Dombes, son bassin est un peu particulier car il n'a pas d'exutoire, il finit sa course par infiltration en alimentant l'étang de la Trappe du loup ou de la Chapelle (dérivation orientée vers l'un ou l'autre avec un changement tous les trois ans environ).

#### **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

Dans le cadre de cette étude piscicole nous aurons pu identifier plusieurs perturbations :

- Faiblesse hydrologique dues aux nombreux prélèvements d'eau de surface (irrigation principalement)
- Morphologie fortement dégradée sur une majorité de son linéaire (recalibrage, curage, obstacles à la continuité, présence d'étangs d'irrigation)
- Qualité de l'eau moyenne, malgré une sensible amélioration durant ces 20 dernières années, on notera par exemple l'impact des rejets domestiques et de l'agriculture (fertilisants, pesticides)

Les pêches électriques nous ont appris que :

- Le peuplement piscicole est caractérisé par la sur-représentation des d'espèces d'eaux chaudes, lentes, tolérantes aux altérations du milieu et parfois qualifiables d'invasives comme le pseudorasbora.
- Le peuplement en cyprinidés rhéophiles n'est représenté que par ses espèces les moins sensibles à la qualité globale du milieu : le chevesne et le goujon
- La truite, espèce sensible, est retrouvée sur l'aval du ruisseau de Boisset et sur le Longevent entre St Eloi et Pérouges. Sa distribution est donc relativement restreinte et il faut préciser qu'elle fait l'objet de fréquents empoisonnements.

Le régime thermique des cours d'eau est un des principaux facteurs structurant la composition des communautés piscicoles. C'est pourquoi un déploiement de sondes thermique a été effectué, les données récupérées montrent un impact des étangs sur la partie amont du Longevent, les températures se rafraichissent ensuite (ripisylve plus fonctionnelle, apport de nappe...) sur la partie médiane pour ré-augmenter sur l'aval.

Pour conclure on notera que la présence de la truite, limitée à la partie médiane du cours d'eau et aval de son affluent le ruisseau de Boisset, peut-être, pour partie, corrélée à la thermie et aux dégradations de la morphologie.



c) Expertise piscicole de la Serein médiane :

Initié et convergeant avec la demande d'accompagnement de l'AAPPMA dans la durée : évaluation de travaux pertinents, suivi des pollutions, gestion piscicole. La réalisation des pêches d'inventaire et la

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

présentation des résultats (communauté de commune, AG AAPPMA) ont permis la mise en avant des enjeux piscicoles dans le cadre d'une étude de zone humide qui oubliait les poissons ! Levier pour alerter sur l'impact des pollutions : résultats décevants suite à une pollution 2021. Inscription du site au réseau de suivi. Poursuite des échanges en 2023 avec la Com Com et l'AAPPMA.

*d) Suivi de la reproduction du brochet :*

2022 : années moyenne mais très bonne réussite sur les 3 derniers sites aménagés (SMVV et FD) ; ce qui atteste d'une maîtrise croissante de ce sujet. Observation de densités exceptionnelles à Perrex : 2 brochetons/m<sup>2</sup> fin avril ! Fonctionnement sans introduction de géniteurs à St-Cyr/Menthon (+ finalisation rendu années précédentes).

*e) Suivi piscicole de la Veyle (finalisation) :*

Suivi sur 5 ans de plusieurs sites : finalisation de la rédaction. Les travaux ont été plus faibles que prévus donc peu de conclusions liées aux travaux mais observations intéressantes et nombreuses. : Nombreuses connaissances nouvelles sur les peuplements du secteur : statut de la truite, répartition des espèce et lien avec les seuils, remontée du barbeau, état initiaux piscicoles avant travaux 2022-2025.... Présentation en réunion de bilan du Contrat de Rivière : sensibilisation sur cet exemple à la nécessité d'un observatoire. Se clôture en 2023 lors des réunions web-PDPG.

*f) Etude Génétique et scalimétrique des salmonidés de l'Ain (finalisation) : les données ont été présentées aux AAPPMA et partenaires fin 2022-début 2023.*



*g) Plan Départemental de Protection et de Gestion des milieux aquatiques (finalisation)*

*h) Suivi de Travaux*

- Lutte contre la Jussie à Curciat : diminution significative de la Jussie dans l'étang mais maintien de la Jussie dans la prairie humide
- Suivi des projets de travaux des GEMAPIENS et autres partenaires (EBF Suran, EBF Oignin,...)

*i) Collaboration et Expertise auprès des partenaires*

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement



- Collaboration avec les syndicats de rivière et partenaires : Chalaronne, Formans, Reyssouze, Saône, Veyle, Séran-Furans, Haut-Rhône, Pays-de-Gex, Valserine, Ain et affluents... ; CEN, OFB, PNR...
- Etudes thermiques de l'INRAE : valorisation des données de la Fédération et exemple de pertinence de l'acquisition de données qui renforce l'argumentaire en faveur d'un réseau de suivi.
- Liste régionale des espèces de poissons et écrevisses menacées : contribution à l'étude portée par l'ARPARA. Grâce à un important travail de mobilisation de nos données et connaissances, l'enjeu de préservation des espèces piscicoles est dorénavant scientifiquement mis à jour et au niveau des autres compartiments faune-flore. L'Ain se distingue pour plusieurs espèces et les données génétiques concernant la truite fario ont été mises en valeur.



#### j) Prestations

- Expertises piscicoles (TCC Oignin, Bief Carry) : ces prestations allient des recettes budgétaires et une amélioration des connaissances piscicoles. La découverte d'un peuplement significatif dans un tout petit ruisseau affluent du Jugnon appuie la pertinence des travaux du Syndicat. La station du Petit-Oignin sera dorénavant pêchée annuellement dans le cadre du réseau car elle combine de nombreux facteurs d'intérêts (halieutique, ENS, génétique, perturbations)
- Pêches de sauvetage avant travaux : elles ont concerné 17 sites et certaines ont permises de mettre à jour nos connaissances. Environ 29 000 poissons capturés (3,9km, 2ha pêchés).

#### Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
 E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
 SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement

Suite au départ de M. COLIN et Mme BONIN, l'équipe technique est aujourd'hui constituée de 2 techniciens dans l'attente de l'arrivée de M. GADAUD, technicien rivière.

k) *Pêches de sauvetage*

Implémentation de la base de données WebPDPG de 38 pêches de sauvetage sécheresse pour plus de 17 km linéaires et presque **132 000 poissons**.

**Bilan 2023 des pêches de sauvetage** 

- 36 opérations de pêche de sauvetage
- Opérations entièrement autofinancées
- Des dizaines de milliers de poissons sauvés
- Moyenne de 4 opérateurs et 4 bénévoles par pêche
- Principalement des rivières à salmonidés (Pour le moment...)

Rivière	Lieu	Nombre de pêches
Veyron	Confluence de l'Ain à Cerdon	5
Riez		2
Suran		4
Albarine		15
Séran	Artemare/ Marais	1
Laval	Artemare/ Marais	1
Groin		1
Sarsouille		2
Lange		2
Dorche	Seysel / Peysieux	1
Ecotet		0
Furan	Rossillon/Chazey-bons	1
Buzin		1
Sereine		0
<b>Total</b>		<b>36</b>

**Ce tableau n'est malheureusement pas représentatif de tous les assecs advenus durant l'été 2022.**

Des actions fortement appréciées de nos adhérents et du grand public



**TF1**  
Rivières et cours d'eau à sec : les pêcheurs à la rescousse des poissons  
TF1 | Reportage Séverine Agj, Julien Chaïze  
Publié le 8 août 2022 à 15h04

**LCI**  
Sécheresse - Le récit d'une « pêche de sauvetage » dans l'Albarine

**TF1**  
DES COURS D'EAU À SEC, LES PÊCHEURS INQUIETS

**L'HISTOIRE DU JOUR**

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

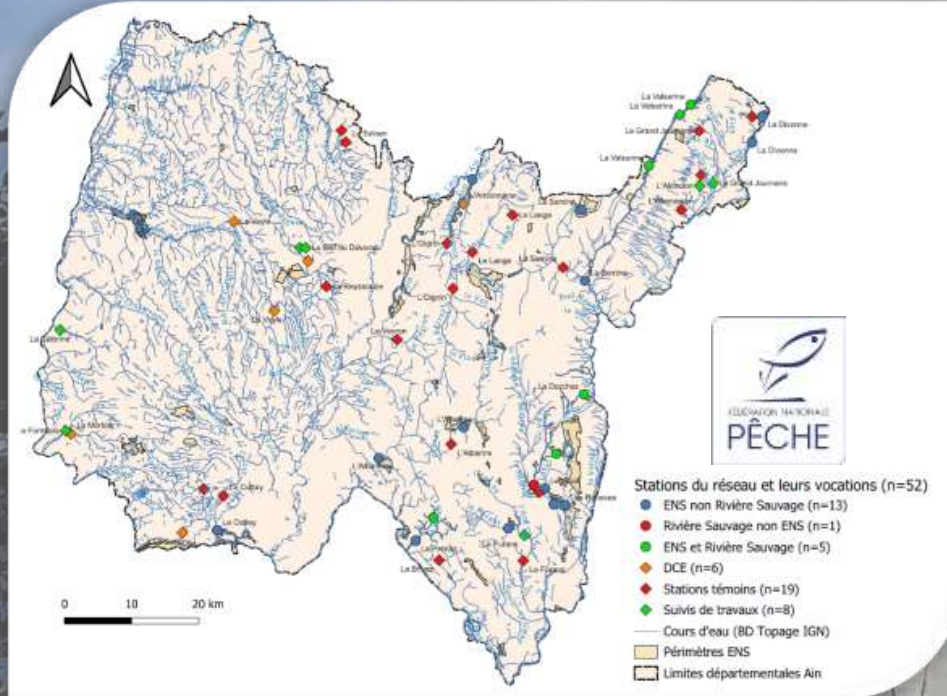
ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement



l) Emergence et dimensionnement de l'observatoire des rivières de l'Ain

Agir pour mieux réagir : Observatoire piscicole et thermique



Les objectifs de cet observatoire sont multiples :

- Améliorer la connaissance des espèces piscicoles présentes dans le département, de leur répartition et de leur état de "santé".
- Suivre au long terme et à la large échelle l'évolution de ces peuplements de poissons, de mettre à profit ce diagnostic pour évaluer l'état des cours d'eau dans un contexte de changement climatique
- Suivre l'effet des travaux de restauration des milieux aquatiques en lien avec l'état du peuplement piscicole.



**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement

## C. POLE GARDERIE

### 1) Organisation et missions

Le Pôle Garderie est composé de 2 gardes-pêche Fédéraux :

- **Gérald BORGET**
- **Laurent JOLY**

Les missions principales des gardes-pêche sont les suivantes :

- Police de la Pêche.
- Surveillance des milieux.
- Appui technique administratif et accompagnement des gardes pêche particuliers des AAPPMA.
- Contrôles des opérations d'alevinages et d'empoisonnement.
- Déclenchement et organisation des pêches de sauvetage.
- Participation aux opérations du service technique, pêche d'inventaire, pour cause de travaux et suivis divers.



### 7) Année 2022

#### a) Procès-Verbaux pour infractions à la loi Pêche.

Environ 1 810 pêcheurs ont été contrôlés et 27 avertissements donnés pour des infractions mineures.

<b>Nature de l'infraction</b>	<b>NB de fois Relevée</b>
Pêche sans adhérer à une AAPPMA.	10
Défaut de cotisation pour les Milieux Aquatiques.	10
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche.	10
Pêche durant les heures d'interdiction (de nuit).	12
Pêche au leurre durant la fermeture du Brochet.	2
Pêche sans surveillance à proximité de son matériel.	2
Pêche dans une réserve	2
Non-respect du nombre de captures	1
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>

## Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement



b) La garderie en soutien au pôle technique

Intitulé pêche électrique	Nombre de journées
Sécheresse	18
Inventaire piscicole	6.5
Pour cause de travaux	7
<b>TOTAL</b>	<b>31.5</b>

**8) Convention OMP**

Une convention sera prochainement signée entre le substitut du procureur, la DDT 01 et la FDAAPPMA 01 afin d'améliorer et d'automatiser les procédures de demandes de réparations civiles.

**9) Journée annuelle de la garderie.**

La première journée annuelle à destination des gardes-pêche particuliers a été organisée dans les locaux de notre Fédération à Viriat. Pour cette première, 17 candidats ont répondu à notre invitation. Celle-ci a eu lieu dans les locaux de notre Fédération à Viriat. Durant cette journée, un rappel sur la rédaction des procédures, les délais de transmission, et les différentes demandes provenant des institutions leur a été rappelées. Cette journée d'échange a été clôturée par des mises en situation de contrôle de pêcheurs. Cette journée c'est très bien déroulé et a reçu un bon accueil de la part des candidats.



**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
Association agréée de protection de l'environnement

### **10) Formation module 01 et 3 des Gardes-pêche particuliers.**

En cette fin d'année 2022 (novembre) la fédération à réaliser avec le concours de la FD de chasse et de l'OFB les formations obligatoires module 1 et 3 à destination des futurs gardes-pêche-particuliers. Cette année 2022, ce sont 14 candidats qui se sont vu délivrer les attestations de suivi de formations à ces deux modules.



### **11) Collaboration avec les GPP.**

Durant cette année 2022 de nombreuses surveillances nocturnes et diurnes ont été effectuées avec la collaboration des gardes-pêches particuliers des AAPPMA, soit sur leur sollicitation ou sur la demande des gardes-pêche de la fédération.

## **D. POLE ANIMATION - COMMUNICATION**

### **1) Organisation et missions**

Le Pôle Animation – Communication est composé de 2 salariés :

- **Olivier TONDEUR** : Chargé de développement
- **Frédéric LARDON** : Agent de développement
- **QUILLARD Chloé** : Alternante animation

Les principales missions sont

- Animations : Interventions avec les scolaires, Initiation à la Pêche, APN, etc.
- Communication : Gestion des supports de communication informatique (site Internet, Réseau sociaux, etc.), papier (Guides Annuelles, plaquettes informatives, etc.)
- Représentation de la Fédération lors d'événements : Salons de Pêche, Animations, journées découverte, etc.

## **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

## **12) Année 2022**

### **a) Education à l'environnement**

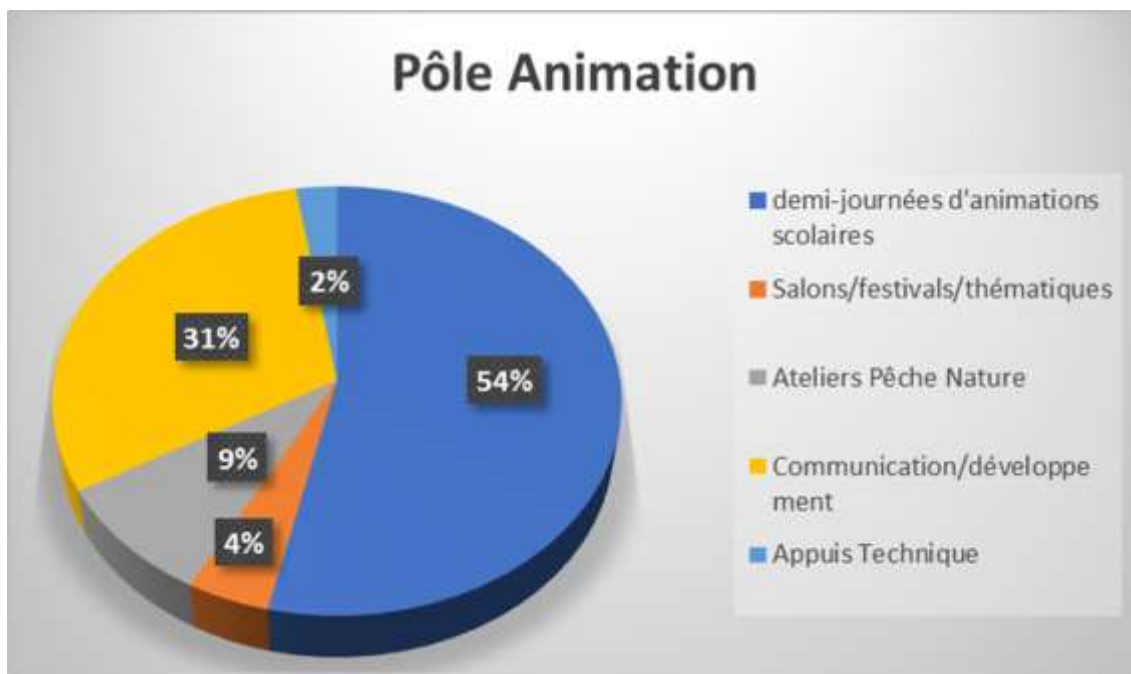
- Interventions dans les écoles du Département
- Intervention avec les centres de loisir
- Partenariat avec la maison de l'eau
- 4708 jeunes rencontrés



### **b) APN (Ateliers Pêche Nature)**

- Appui aux AAPPMA
- Mise en place de nouveaux APN
- 700 jeunes ont participé à un APN

### **c) Quelques Chiffres**



## **E. Pisciculture de Chazey-Bons**

La fédération de pêche exploite la pisciculture de Chazey-Bons depuis Janvier 1999. Cette pisciculture a pour vocation principale la production de juvéniles d'Ombres Communs et de Truite Fario pour satisfaire un contrat d'alevinage avec la CNR en mesure compensatoire des dérèglements biologiques induits des ouvrages hydroélectriques de Seyssel à Sault-Brenaz. Le surplus de ce contrat est affecté à la vente aux différentes associations de pêche.

Ce document a pour but de retracer les activités de la pisciculture de Chazey-Bons en 2021 ainsi qu'une prévision pour 2022.

### **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*

## 1) Ventes 2022

La dénomination des stades de ventes diffère entre le contrat CNR et les autres clients.

### a) Vente AAPPMA et autres associations :

- 380 000 œufs œillets
- 58 000 truitelles à 3 Mois
- 90 000 truitelles à 5 mois
- 24 100 truitelles à 9 mois
- 2 802 kg de truites « portions »

Pour l'ensemble des ventes clients, le montant s'élève à 60 802, 00 €.

### b) Secteurs de livraisons des différentes associations de pêche

Département de l'Ain	Autres départements
- AAPPMA Bas-Bugey	-La Gaule Annonéenne (Annonay, Ardèche 07)
-Riverains du Furans (Chazey-Bons)	- AAPPMA de Lamastre (Ardèche 07)
-AAPPMA de Saint-Euphémie	-Les Amis de la Cèze (Bessèges, Gard 30)
- AAPPMA de Rossillon (Rossillon)	-La Gaule Christolaise (Saint-Christophe-en-Oisans, Isère 38)
-AAPPMA de Divonne les bains (Divonne les bains)	-AAPPMA les pêcheurs de Belledonne (Isère)
-La Gaule Romaine (Izernore)	-Association la truite de l'Agny (Les Eparres, Isère 38)
-Association des riverains du Gland	-AAPPMA de Bourg d'Oisans (Bourg d'Oisans, Isère 38)
- RLHB	-La Gaule Mauriennaise (Modane, Savoie 73)
-AAPPMA de Meximieux	-AAPPMA du Faucigny (Ayse, Haute-Savoie 74)
- PPVA	-FDAAPPMA du Vaucluse (L'Isle-sur-la-Sorgue, Vaucluse 84)
	- AAPPMA Chazay d'Azergues (Rhône)
	-AAPPMA de Yenne (Savoie)
	- AAPPMA de St Genix sur Guiers (Savoie)

### c) Alevinages dans le cadre du contrat CNR :

En 2022, 66 sorties d'alevinages sur 33 cours d'eau différents ainsi que sur le Rhône et ses contre-canaux ont été effectués par les techniciens de la CNR, les AAPPMA locales et pisciculteurs de la Fédération de Pêche de l'Ain. Au cours de ces sorties ont été acheminés :

- 10 000 œufs œillets en boîte Vibert
- 733 000 Truitelles de <3cm
- 55 200 Truitelles de 3cm
- 35 500 Truitelles de 5/6cm

## Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement



- 58 500 Truitelles de 7/8cm
- 4 788 kg de Truites de >18cm
- 880 Ombres de 15/17cm



d) Liste des cours d'eau alevinés, par seuil :

Au cours de l'année, de nombreux cours d'eau sont alevinés grâce au contrat avec la CNR. La nature du contrat comporte une somme alloué réparti par seuil en fonction de l'espèce ciblée et convertie en équivalent 6 mois.

e) Pour la Truite Fario :

- Seuil de Seyssel (25 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Chautagne (22 200 équivalents 6 mois)
- Seuil de Belley (44 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Brenier-Cordon (44 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Sault-Brenaz (25 000 équivalents 6 mois)



f) Pour l'Ombre Commun :

- Seuil de Chautagne (22 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Belley (45 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Brenier-Cordon (45 000 équivalents 6 mois)

Ci-dessous les tableaux récapitulatifs de la nature des alevinages :

Seyssel (Truite Fario)						
	EQ 6 mois mis	25528	Montant Mis		3 865,30 €	
	EQ 6 mois manquants	-528	Montant Manquant	-	79,80 €	
Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
19/01/22	Lazzérini Matéo	Rhône (Pt de Pyrimont)	32 000	<3cm	871,04	5753
21/01/22	Lazzérini Matéo	Rhône (Pt de Pyrimont)	30 000	<3cm	816,6	5393
25/01/22	Lazzérini Matéo	Rhône (Pt de Pyrimont)	35 000	<3cm	952,7	6292
28/02/22	Lazzérini Matéo	Rui de Peysieux (Amont)	15 000	<3cm	408,30 €	2696
28/02/22	Lazzérini Matéo	Rui de Peysieux (Aval)	10 000	<3cm	272,22 €	1798
28/02/22	Lazzérini Matéo	Ruisseau de Puthier	10 000	<3cm	272,22 €	1798
28/02/22	Lazzérini Matéo	Ruisseau des Lades	10 000	<3cm	272,22 €	1798

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
 E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
 SIRET : 779 302 884 00035  
 Association agréée de protection de l'environnement

Chautagne (Truite Fario)						
EQ 6 mois mis	23869	Montant Mis	3 613,80 €			
EQ 6 mois manquants	-1 669	Montant Manquant	-	252,28 €		

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
11/01/22	Richard Pascal	Ruisseau de Ruffieux	3 000	BV	45,00 €	297
11/01/22	Richard Pascal	Ruisseau de Vinan	2 000	BV	30,00 €	198
28/02/22	Lazzérini Matéo	Ruisseau de Châtel	10 000	<3cm	272,22 €	1798
28/02/22	Lazzérini Matéo	Le Verdet	10 000	<3cm	272,22 €	1798
28/02/22	Lazzérini Matéo	Vieux Rhône (Aval Motz)	30 000	<3cm	816,60 €	5 393
01-mars	Lazzérini Matéo	Vieux Rhône (Aval Motz)	80 000	<3cm	2 177,76 €	14 385

Belley (Truite Fario)						
EQ 6 mois mis	45874	Montant mis	6 946,07 €			
EQ 6 mois manquant	-1 874	Montant manquant	-	283,65 €		

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
11/01/22	Richard Pascal	Ruisseau de la Madeleine	3 000	BV	45,00 €	297
11/01/22	Richard Pascal	Ruisseau du Marchand	2 000	BV	30,00 €	198
22/01/22	Lazzérini Matéo	Furans	288 kg	>20cm	3 482,00 €	22995
25/01/22	Lazzérini Matéo	Source des Gasses	6 000	<3cm	163,32 €	1079
09/02/2022	AMOUREUX/RICHARD	Arvière	10 000	<3cm	272,22 €	1798
10/02/2022	Richard Pascal	Ruisseau de la Madeleine	10 000	<3cm	272,22 €	1798
11/02/2022	Lazzérini Matéo	Ruisseau sous les vignes	10 000	<3cm	272,22 €	1798
11/02/2022	Lazzérini Matéo	Ruisseau du Praillon	8 500	<3cm	231,37 €	1528
11/02/2022	Richard Pascal	Ruisseau de Ravière	10 000	<3cm	272,22 €	1798
15/02/2022	Richard Pascal	Ruisseau de sedon /Bèze	10 000	<3cm	272,22 €	1798
15/02/2022	Lazzérini Matéo	L'Ousson/CC Belley	20 000	<3cm	544,44 €	3 596
15/02/2022	Lazzérini Matéo	CC de la Paillière	15 000	<3cm	408,30 €	2696
16/02/2022	Amoureux Antoine	Ruisseau d'Armaille	10 000	<3cm	272,22 €	1798
17/02/2022	Lazzérini Matéo	Ruisseau de Farabou	5 000	<3cm	136,10 €	899
22/02/2022	Richard Pascal	Le Flon (Artemare)	10 000	<3cm	272,22 €	1 798

Brenier-Cordon (Truite Fario)						
EQ 6 mois mis	46096	Montant mis	6 979,33 €			
EQ 6 mois manquant	-2 096	Montant manquant	-	316,91 €		

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
15/02/22	Lazzérini Matéo	CC Champagneux	30 000	<3cm	816,66 €	5394
15/02/22	Lazzérini Matéo	CC Peyrieux	20 000	<3cm	544,44 €	3596
15/02/22	Lazzérini Matéo	CC Murs	20 000	<3cm	544,44 €	3596
15/02/22	Richard Pascal	Ruisseau de Côte Droite	10 000	<3cm	272,22 €	1798
16/02/2022	Amoureux Antoine	Ruisseau de Fay	10 000	<3cm	272,22 €	1798
25/02/2022	Richard Pascal	Le Gland (en bas)	8 500	<3cm	231,37 €	1528
02/03/2022	Lazzérini Matéo	Le Guiers	6 600	3cm	338,84 €	2 238
02/03/2022	Lazzérini Matéo	Le Guiers	50 000	<3cm	1 361,10 €	8 990
02/03/2022	Lazzérini Matéo	Ruisseau de Côte Envers	20 000	<3cm	544,44 €	3596
04/03/2022	Lazzérini Matéo	VR (seuil des Molottes)	20 000	3cm	1 026,80 €	6781
04/03/2022	Lazzérini Matéo	CC de Brégnier-Cordon	20 000	3cm	1 026,80 €	6781

## Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
 E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
 SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement

Sault-Brenaz (Truite Fario)			
EQ 6 MOIS mis	25169	Montant mis	3 810,92 €
EQ 6 mois manquants	-169	Montant manquant	- 25,42 €

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif Convention	Equivalent 6 mois
09/02/2022	AMOUREUX/RICHARD	La Brive	10 000	<3cm	272,22 €	1 798
25/02/22	RICHARD Pascal	Ruisseau de Lhuis	10 000	<3cm	272,22 €	1 798
04/04/22	Lazzérini Matéo	CC de Serrière de Briord	40 000	<3cm	1 088,88 €	7 192
07/02/22	Lazzérini Matéo	CC de Serrière de Briord	80 000	<3cm	2 177,60 €	14 381

Chautagne (Ombre Commun)									
EQ 6 mois Mis		21547		Montant Mis		14 196,18 €			
EQ 6 Mois Manquant		453		Montant Manquant		297,86 €			

Date	Nom des personnes présentes	Cours d'eau	Nombre (TRUITES)	Taille / Age (Truites)	Prix	Nombre (Ombres)	Taille / Age (Ombres)	Prix	Equivalent 6 mois (Ombres)
06/05/22	Richard Pascal	Le Jourdan	1 900	5-6cm	194,34 €				295
13/05/2022	Lazzérini Matéo	VR Digue de Picollet	12 000	5-6 cm	1 594,72 €				2 360
31/05/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	VR Aval Motz	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
31/05/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	VR Digue de Picollet	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
23/06/22	Lazzérini / Amoureux	CC Chautagne / VR Aval Motz	33 000	7-8 cm	7 611,12 €				11 552

BILLY (Ombre Commun)							
EQ 6 mois Mis		46163		Montant Mis		30 413,98 €	
EQ 6 Mois Manquant		-1 163		Montant Manquant		-713,98 €	

Date	Nom des personnes présentes	Cours d'eau	Nombre (TRUITES)	Taille / Age (Truites)	Prix	Nombre (Ombres)	Taille / Age (Ombres)	Prix	Equivalent 6 mois (Ombres)
06/04/2022	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR Bellay				280	15/17 cm	399,04 €	606
07/04/2022	Lazzérini / AAPPMA Yenne	Rui. De Massigneux	8600p	3cm	441,52 €				670
29/04/22	Richard Pascal	Arvière	3000p	5-6 cm	388,68 €				590
23/05/22	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR Seuil Tournier	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
23/05/22	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR Seuil de Lucey	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
24/05/22	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR Le Mollard	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
24/05/22	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR Bois Burtin	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
24/05/22	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR La Terre qui raffie	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
24/05/22	Lazzérini / AAPPMA Yenne	VR Seuil de Yenne	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
31/05/2022	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-Canal de Vions/Chanaz	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
31/05/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	VR Aval Barrage de Lavours	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
01/06/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	VR La Balme	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670
12/07/2022	Lazzérini / Amoureux	Jourdan / CC Vions / Aval Séran	12 750 p	7-8 cm	2 940,66 €				4 464
07/10/2022	Lazzérini / Richard / Yenne	VR Seuil de Lucey				600	15/17cm	855,08 €	1 298
07/10/2022	Lazzérini / Richard	Arvière	100 kg	>18cm	1 209,00 €				1 835
07/10/2022	Lazzérini / Richard	Arvière	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670

Bregnier-Cordon (Ombre Commun)							
EQ 6 mois Mis		45312		Montant Mis		29 854,50 €	
EQ 6 Mois Manquant		-312		Montant Manquant		-154,50 €	

Date	Nom des personnes présentes	Cours d'eau	Nombre (TRUITES)	Taille / Age (Truites)	Prix	Nombre (Ombres)	Taille / Age (Ombres)	Prix	Equivalent 6 mois (Ombres)
07/02/2022	Lazzérini Matéo	CC Murs	10 000	<3cm	272,20 €				413
28/04/2022	Lazzérini / St André le Gaz	L'Huert	8 000	5-6 cm	1 036,48 €				1 572
28/04/2022	Richard Pascal	Source du Gland	1 500	5-6 cm	194,34 €				295
05/05/2022	Lazzérini / AAPPMA Pt de Chéruy	La Chogne / La Furon	8 000	5-6 cm	1 036,48 €				1 573
13/05/22	Richard / Amoureux	Rui de St Germain	1 500	5-6 cm	194,34 €				295
25/05/22	Lazzérini / AAPPMA St Genix	Le Gulers	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
25/05/22	Lazzérini / AAPPMA St Genix	VR Aval Barrage de Chamagneux	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
01/06/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Peyrieux	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
01/06/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Murs / Tremurs	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
01/06/22	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Murs / Tremurs	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
02/06/2022	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Champagneux	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
02/06/2022	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Champagneux	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
02/06/2022	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Champagneux	200 kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
02/06/2022	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	Contre-canal Bregnier-Cordon	200kg	>18 cm	2 418,00 €				3 670
15/07/2022	Lazzérini / Richard	VR Molottes / CC BC / Truisson	12 750 p	7-8 cm	2 940,66 €				4 464
23/07/2022	Lazzérini / AAPPMA Bas-Bugey	VR Seuil des Molottes	200kg	>18cm	2 418,00 €				3 670

g) Vente dans le cadre du contrat EDF pour l'AAPPMA de la Gaule Romaine (Izernore) :

-176 kg de truites à 2an+

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
 E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
 SIRET : 779 302 884 00035

Association agréée de protection de l'environnement





## Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*



## **VII. Votes de l'Assemblée Générale**

### **A. Approbation du procès-verbal de l'AG 2022**

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du 20 mai 2022 a été transmis par mail avec la convocation. Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **B. Approbation des comptes 2022**

Les comptes 2022 sont validés à l'unanimité.

### **C. Approbation des budgets prévisionnels 2023**

Les budgets prévisionnels 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### **D. Vote de confiance : cession de la pisciculture Fédérale de Chazey-Bons**

Le Président MANDIC demande un vote de confiance auprès de l'assemblée générale.

La décision de cession de la pisciculture de Chazey-Bons est approuvée à la majorité (1 abstention).

### **E. RAPPORT VERIFICATEUR AUX COMPTES**

#### **1) Introduction**

À la demande du Président de la Fédération de Pêche de l'Ain, Monsieur Nikola MANDIC, Claude DUTRIEZ et Jacques MOUGEOT se sont rendu, au siège de la fédération de pêche pour procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2022 en présence de :

Mme GRENIER Lorella – Responsable Administrative et Financière

Les comptes de résultats et les bilans comptables ont été réalisés par le cabinet comptable INKIPIO et une consultation complémentaire, par les commissaires aux comptes du cabinet AINDEX.

Ces deux cabinets d'expertises comptables sont nécessaires et apportent leurs compétences, leur vigilance, leurs connaissances professionnelles pour la bonne tenue des comptes.

Tous les documents comptables, grands livres informatiques, bilans, comptes de résultats et toutes pièces justificatives ont été mis à notre disposition.

Nous n'avons pas constaté d'erreurs ou omissions au cours du contrôle.

Cependant, nous rappelons que tous les règlements doivent toujours être accompagnés d'une pièce justificative, ou d'une facture.

Mme GRENIER Lorella, a répondu avec précision aux questions posées.

Nous avons constaté la parfaite tenue des comptes de l'exercice 2022.

#### **2) Fédération de Pêche de l'Ain**

Après contrôle des comptes 2022, la Fédération de Pêche de l'Ain, hors Chazey-Bons a un solde bénéficiaire de 18 211.92 € au 31 décembre 2022 pour un solde négatif de 23 174.59 € au 31 décembre 2021, hausse essentiellement dû aux charges du personnel de l'année 2021.

La vente des cartes est en légère baisse.

#### **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035  
*Association agréée de protection de l'environnement*

Nous constatons un recul important des subventions d'exploitation s'expliquant par l'absence de directeur pendant 6 mois fin 2021 et à l'apurement des dossiers anciens à l'arrivée de Monsieur BOMPARD.

Le travail de nos techniciens qui mettent tout en œuvre pour que les dossiers aboutissent, afin d'obtenir ces subventions. Nous pouvons qu'approuver ce travail sérieux réalisé.

Nous sommes confiants sur l'augmentation des subventions dans les prochaines années qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération.

Les cumuls de congés étant en cours d'apurement nous ne pouvons qu'approuver cette démarche.

Les documents d'informations ; conseils d'administrations, assemblée générale doivent être communiqués le plus tôt possible aux responsables des AAPPMA.

Nous donnons quitus sur les comptes 2022 qui nous ont été présenté.

## **F. Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Le Président

Nikola MANDIC

## Table des matières

<b>I. Rapport Moral 2022 du Président, Nikola MANDIC.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Le conseil d'administration .....</b>	<b>6</b>
<b>III. L'équipe des salariés .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. Mot du trésorier : .....</b>	<b>8</b>
<b>V. Compte de résultat du siège fédéral. ....</b>	<b>9</b>
1) Produits d'exploitation .....	9
2) Charges d'exploitation.....	10
3) Evolution des charges de personnel.....	11
4) Résultat net de l'exercice 2022 .....	12
5) Trésorerie .....	12
6) Conclusion compte de résultat exercice 2022 (siège fédéral).....	12
<b>A. Compte de résultat de la pisciculture Fédérale .....</b>	<b>12</b>
1) Résultat net de fonctionnement .....	12
2) Produits d'exploitation .....	13
3) Charges d'exploitation.....	13
4) Conclusion compte de résultat exercice 2022 (pisciculture).....	13
<b>B. Bilan exercice 2022 .....</b>	<b>13</b>
1) En ce qui concerne l'actif :.....	13
2) En ce qui concerne le passif :.....	13
<b>C. Budgets prévisionnels 2023 :.....</b>	<b>14</b>
1) Le Siège .....	14
2) Chazey-Bons .....	14
<b>VI. RAPPORT D'ACTIVITE .....</b>	<b>15</b>
<b>A. CARTES DE PECHE .....</b>	<b>15</b>
1) Bilan des cartes de pêche 2022 .....	15
3) Vente par Internet 2022 .....	16
4) VERSEMENTS AUX AAPPMA RECIPROCITAIRES .....	16
5) PREVISIONS 2022.....	16
<b>B. POLE TECHNIQUE .....</b>	<b>16</b>
1) Organisation et missions .....	16
6) Etude et suivi des Milieux 2022 .....	17
<b>C. POLE GARDERIE.....</b>	<b>24</b>
1) Organisation et missions .....	24
7) Année 2022.....	24
8) Convention OMP .....	25
9) Journée annuelle de la garderie. ....	25
10) Formation module 01 et 3 des Gardes-pêche particulières.....	26
11) Collaboration avec les GPP.....	26
<b>D. POLE ANIMATION - COMMUNICATION .....</b>	<b>26</b>
1) Organisation et missions .....	26
12) Année 2022 .....	27
<b>E. Pisciculture de Chazey-Bons.....</b>	<b>27</b>
1) Ventes 2022 .....	28
<b>VII. Votes de l'Assemblée Générale.....</b>	<b>33</b>
A. Approbation du procès-verbal de l'AG 2022 .....	33
B. Approbation des comptes 2022 .....	33
C. Approbation des budgets prévisionnels 2023 .....	33
D. Vote de confiance : cession de la pisciculture Fédérale de Chazey-Bons .....	33

### Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

**Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38  
SIRET : 779 302 884 00035

*Association agréée de protection de l'environnement*